

# PROVENCE ÉCO RÉNOV'

## Quelles conditions pour avoir l'aide ?

### PRINCIPES CLÉS :

- Aide départementale destinée aux propriétaires occupants
- Résidence principale construite avant le 1er janvier 2000

### CONDITIONS :

- Ressources inférieures à 35 000 € pour une personne seule, 60 000 € pour 2 personnes et plus
- Périmètre d'éradication de l'habitat indigne : < 65 000 € pour 2 personnes et plus
- Bouquet de travaux obligatoire pour les fenêtres
- Démarrage des travaux après réception de l'accusé de réception du dépôt du dossier de demande
- Prime forfaitaire : possibilité d'obtenir une prime de 1 000 € pour remplacement chaudière au fioul

### LES TRAVAUX CONCERNÉS :

- Liste des travaux éligibles sur le site [Provence Éco Rénov'](#)

Bonification de 10% si vous êtes titulaire, au moment du dépôt de la demande, d'un contrat d'énergie verte certifié par des garanties d'origine

### MONTANT DE L'AIDE

- 25% du coût des travaux dans la limite de 4 000 € par foyer
- Bonification secteur éradication habitat indigne : 50% du coût des travaux, limitée de 8 000 € par foyer



Plus d'informations  
sur le site officiel de  
Provence Éco Rénov'